

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 30 septembre 2019 à 20.00, à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

La présidente

Ouvre la séance à 20heures.

Constate avec plaisir la présence de M. Robin Carnello, président du CC de Pully et de M. Claude Quartier pour le Coquadit.

Sont excusés, Mme Florence Gross et MM. Guy-Philippe Bolay, Nicolas Glauser, députés, Christian Marrel, président CC Belmont et Mme Pilar Brentini, secrétaire du CC de Lutry et Mme Nina Brissot pour la presse.

Mmes Liliane Enz, Patricia Khelidj et MM Daniel Chappuis, Adrien Curdy, Louis Perroud, Jean-Claude Le Franc et Luc Tritten sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

36 conseillères et conseillers sont présents et 7 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019

M. Hofmann

Demande les modifications suivantes ;

- Page 5 : précise que « dit règlement doit entrer en vigueur avant l'entrée en force du PGA ».
Mentionne que selon l'art. 70 du règlement communal, la Municipalité a un délai de 6 mois pour répondre à la motion.
- Page 6 : Indique que cette TEC concerne également tout aménagement d'intérêt communautaire tels que terrain de sport, zone de loisirs, éventuellement EMS etc.

M. Frigerio

Demande les modifications suivantes en page 9,

- 1^{er} paragraphe : régulièrement des autocars doivent manœuvrer.
- 3^{ème} paragraphe : Interroge la Municipalité afin d'obtenir des réponses à ses questions.

Le PV est accepté avec les modifications.

4.

DIAGNOSTIC DES VILLAGES SOLIDAIRES : INTERVENTION DU RESPONSABLE D'UNITE PRO SENECTUTE M. MARC FAVEZ, - REPOSE AUX QUESTIONS PAR L'ANIMATRICE DE PROXIMITE MME LEA CRETTEX.

Mme Martin

Présente Mme Crettex et M. Favez de village solidaire, entré en vigueur il y a une année. Par leur présentation, le CC est tenu informé de l'avancée de leurs travaux au sein de notre commune.

M. Favez

Informe que l'action « village solidaire » existe depuis plus de 17 ans, avec 24 communes qui y participent, et 16 projets sont actuellement autonomes. Dans un premier temps, un diagnostic de la commune est fait, à savoir où se retrouvent les habitants de Paudex, quels sont les commerces du village.

Toutes les données sont collectées auprès des habitants de plus de 55 ans, via des questionnaires. Annonce qu'un forum public aura lieu le jeudi 10 octobre, ouvert à tous. De plus, un rapport sera remis à la Municipalité d'ici la fin de l'année.

Quatre thèmes sont principalement abordés ;

- La mobilité
- L'identité
- Les liens sociaux
- Vieillir à Paudex

La 1^{ère} activité mise sur pied est un café rencontre. Il est relevé que dès le moment où des personnes se rencontrent, ces dernières cherchent à permettre à tous de venir et de participer aux activités.

La participation attendue au un tel projet se situe entre 10 et 20 personnes.

Mme Martin

Remarque que le groupe ressource est un groupe de professionnels, qui réunit des personnes du domaine social au sens large (association qui travaille dans la région Pro-xy, CMS).

Relève que deux tables ont été créées à Paudex, l'une privée et l'autre au café de Paudex.

La présidente Constate qu'il n'y a pas de questions et libère les deux intervenants de Pro Senectute.

M. Kehtari Tient à féliciter M. Willy Kettel, intendant auprès de notre commune depuis le 1^{er} juin 2002. Il est chaleureusement applaudi pour son sens du détail et son inventivité. Il a su nous surprendre par ses nombreuses décorations. Doté d'un humour et d'une joie communicative il est remercié pour tous ces beaux moments et son excellent travail.

5. **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

La présidente Informe que le bureau est à la recherche de bénévoles pour le dépouillement des élections fédérales du dimanche 20 octobre 2019.

Le 28 juin, a eu lieu la fête de Paudex. Comme à son habitude, cette fête s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Informe le CC que le fichier Excel, pour les indemnités, sera envoyé à chaque conseiller, afin que chacun puisse l'enregistrer sur son ordinateur et le tenir à jour.

6. **Compte rendu de l'ASEL**

M. Witschi N'a aucun commentaire à faire.

7. **COMPTE RENDU DU SDIS**

M. Farinelli N'a aucun commentaire à faire.

8. **COMPTE RENDU DE L'ORPC**

M. Fontannaz Informe que la fusion des 3 ORPC du district de Lavaux-Oron est effective depuis le 1^{er} juillet 2019. Tous les professionnels des anciennes ORPC ont été ré-engagés à des postes en lien avec leurs compétences et leurs intérêts.

Le nombre d'astreints au service de la protection civile sur le district est de 680 personnes. Cela représente 4 compagnies de 170 personnes pour l'ORPC Lavaux-Oron.

Le conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron s'est réuni jeudi dernier 26 septembre au foyer de la maison pulliérane. Il a adopté le budget de fonctionnement pour l'année 2020 de CHF 1'751'495.- Les communes participeront à hauteur de CHF 1'465'225.- Cela représente CHF 23.50 par habitant (62'350 habitants).

La remise du commandement de l'ORPC au major Patrick Favre se fera ce jeudi à la grande salle de Belmont, en présence de Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux et des autorités locales.

-
- 9.** **PREAVIS N°5 – 2019 ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020**
- M. O. Maillard** Donne lecture de son rapport.
- La présidente** Remercie M. Maillard.
- M. Frigerio** Demande des explications sur le dernier paragraphe du rapport.
- M. O. Maillard** Constate que les concubins sont taxés comme des non-parents dans le cadre d'une succession ou donation.
- M. Kehtari** Relève qu'en 2018, l'impôt sur les successions en ligne collatérale ou non-parente a rapporté CHF 30'582.-, en 2017 aucune entrée et en 2016 CHF 80'000.- en impôt sur les donations.
- Rappelle la démarche de la Municipalité de diminuer d'un point, l'impôt communal pour 2020. En diminuant de 1,5 points, la commune perdrait CHF 44'234.-.
- La présidente** Remarque que la COFIN propose un amendement. M. Frigerio dépose également un amendement sur ce préavis.
- M. Frigerio** Présente son amendement, qui concerne le point 7 de l'annexe, soit droits de mutation, successions et donations.
- Précise qu'en 2006, cet impôt a été diminué à 25 cts suite à un amendement et totalement aboli en 2008, toujours dans le cadre d'un amendement. En 2012, un rapport sur les dix dernières années, a été demandé, afin de connaître le montant d'impôt dont la commune aurait pu bénéficier si cet impôt existait toujours. Cette demande a été formulée une deuxième fois en novembre 2012 et 2018. A ce jour, les statistiques promises ne sont toujours pas entre les mains des conseillers.
- Relève qu'entre 2000 et 2007, cet impôt a rapporté en moyenne CHF 300'000.- par an, soit 2 points d'impôts. En 2017, pour l'ensemble des communes vaudoises, cet impôt a représenté 16% de la facture sociale, soit environ 120Mio, ce qui représente une perte de 3Mio sur ces dix dernières années, pour la commune de Paudex.
- Rappelle que les héritiers en ligne direct descendante sont exonérés jusqu'à CHF 250'000.-, et que le 80% des contribuables vaudois ont une fortune inférieure à 250'000.-.
- Pour CHF 500'000, l'impôt se monterait à CHF 14'259.- et à CHF 33'790.- pour une succession s'élevant à CHF 1'000'000.- (plafond à 3.5% au-delà de 1,3 Mio).

-
- La présidente** Relève que selon l'art. 84 du règlement du Conseil communal « Les propositions de décisions ou de règlement portées devant le conseil peuvent faire l'objet d'amendements. Les amendements peuvent faire l'objet d'amendements (sous-amendements) ».
- M. O. Maillard** Relève qu'en présentant cet amendement, le Conseiller Frigerio ne respecte pas les principes démocratiques, cette décision d'abolition de l'impôt sur les successions, ayant été voté par le CC en 2008.
- M. Künzi Hofmann** Remarque que les principes démocratiques sont respectés, mais que le CC peut revenir sur une décision prise en 2008.
- M. Kehtari** Annonce qu'il n'a pas de chiffres sur cet impôt et que de ce fait il y a un manque d'informations permettant de se prononcer sur cet objet. Il propose de revenir avec des statistiques l'année prochaine, afin d'avoir plus de matières.
- M. Frigerio** Relève qu'il avait été dit en 2008, que des chiffres seraient remis aux conseillers. Il estime qu'il n'est pas acceptable de vouloir différer cette votation. Depuis plus de 10 ans, la Municipalité promet de lui soumettre les statistiques.
- M. Kehtari** Remercie M. Frigerio, et mentionne qu'il faut être prudent dans l'analyse des chiffres des autres communes. Il propose de reporter cette décision à 2020 afin d'avoir plus d'informations.
- M. Frigerio** Relève que les gens ne souhaitent tout simplement pas que cet impôt soit remis en vigueur dans notre commune.
- M. O. Maillard** Annonce que cet amendement ne va pas être reporté, il s'agit d'une question de principe et de démocratie, sur ce qui a été voté en 2008. De plus, l'impôt des successions a été supprimé dans un bon nombre de communes ainsi que dans de nombreux cantons.
- La présidente** Demande si M. Frigerio s'il souhaite maintenir ou reporter son amendement.
- M. Frigerio** Souhaite maintenir son amendement.
- La présidente** Passe en revue le préavis.
- Mme Künzi Hofmann** Demande des précisions au point 5 « Rénovation du bâtiment de la Campagne Marcel ».
- M. Spring** Précise que le bâtiment de la Campagne Marcel doit urgemment être rénové. Un préavis sera soumis en temps voulu.

M. Kehtari Remarque qu'au point 5, réforme de la péréquation 2022, la péréquation basée sur le point d'impôt par personne et par commune, ne prend pas en compte les charges de la commune. A partir de 2022, un nouveau mode de calcul de la péréquation ainsi que de la facture sociale, sera transmis par le canton.

La présidente Revient sur l'annexe de l'arrêté d'imposition.

M. Chaubert Relève que les 0,5 points d'impôt amendés représentent une perte de CHF 44'234.- pour la commune, montant non négligeable. Concernant l'impôt sur les successions, il rend attentif le CC qu'il s'agit d'une double imposition. Le contribuable étant déjà frappé de l'impôt sur la fortune de son vivant.

La présidente Passe au vote sur l'acceptation de l'amendement de la COFIN

« La Commission des finances propose l'amendement suivant sous la rubrique 7, article 1, chiffres 1, 2 et 3 : en lieu et place du taux de 67 proposé par la Municipalité, la Commission propose au Conseil communal de réduire le taux d'impôt pour l'année 2020 à 66.5, soit une réduction de 1.5 points, concordante avec l'augmentation prévue par le Canton. Les autres rubriques de l'arrêté d'imposition 2020 demeurent inchangées (article 1, chiffres 4 à 11, articles 2 à 10). »

30 acceptent
4 avis contraires
1 abstention

Mme Martin Souhaite que le CC réfléchisse bien, ces 0,5 points d'impôt en moins, peuvent avoir un impact non négligeable pour les finances de la commune.

M. Rüeger Relève que l'on parle de solidarité et se demande si les vaudois doivent être encore plus solidaires. A force de rajouter des couches, il constate que de nombreux contribuables aisés quittent le canton et que le rapport de charges se fait alors sur la classe moyenne.

M. Esteve Relève qu'il y a plus que trois cantons qui prélèvent l'impôt sur les successions en ligne directe;

1. Appenzell Rhodes-Intérieures
2. Neuchâtel
3. Vaud

M. Frigerio Relève que ces interventions ne sont pas fausses, on parle d'un impôt cantonal, au niveau communal, cet impôt existe dans plusieurs communes. Il relève que l'on vient de perdre 3 millions en 10 ans.

M. O.Maillard Remarque que l'impôt sur les successions en ligne directe existe que dans trois cantons, à ce jour.

La présidente Propose de passer au vote sur l'amendement de M. Frigerio ;
« Restaurer l'impôt communal sur les successions et donations en ligne directe descendante à 25 cts par franc perçu par l'état. »

9 avis favorables
23 avis contraires
3 absentions

L'amendement de M. Frigerio sur l'impôt est refusé par 23 voix.

Passé au vote sur le préavis municipal amendé.

31 avis favorables
1 avis contraire
3 abstentions

10. **PREAVIS N° 6 – 2019 GESTION DES DECHETS – DIRECTIVE RELATIVE A LA PERCEPTION DES TAXES SPECIALES POUR L'ANNEE 2020**

M. O. Maillard Attire l'attention sur les constatations faites en marge de son rapport.

Mme Dürrenmatt Donne lecture de son rapport.

La présidente Remercie les deux présidents des commissions pour leur rapport ainsi que les membres des commissions.

Passé en revue le préavis. Aucune question n'est soulevée, le préavis est soumis au vote.

35 avis favorables.

11. **COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

M. Kehtari Présente le nouvel intendant M. Taverne, qui remplacera M. Willy Kettel.

Les tarifs simples moyens de l'électricité ont baissé pour 2020 de 0,55 cts, soit de 21.25 à 20.70. La consommation a baissé de 3.2% à Paudex, ceci dû en grande partie par le départ de Nespresso, qui était un fort consommateur d'électricité. Les coûts de Paudex ont baissé de 38 kCHF et le coût d'acheminement de Swissgrid a baissé de 0.24 à 0.16 cts. La stratégie de la commune visant à diminuer sa différence de couverture porte ses fruits, tout en évitant aux tarifs de trop varier.

Ce samedi, la croisière de Paudex a eu lieu par une magnifique journée. 190 personnes ont pris part à cette croisière sans escale. Ce week-end a eu lieu également la fête des vendanges. Paudex y était représentée par 4 classes.

Un successeur au Storebox sera proposé pour les séances à venir, il s'agit d'Easy Share.

Relève que concernant le financement du PP7, qu'une demande a été faite auprès du canton, mais que toutefois nous n'avons pas de marge pour ce projet.

M. Crousaz

Se demande si tout le monde sait ce qu'est le PP7.

M. Kehtari

Précise qu'il s'agit du Projet Partiel 7 (PP7), concernant les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), avec la rénovation de la route du Simplon.

M. Chaubert

Informe le CC qu'actuellement, les oppositions au PP7 sont en traitement. Toutes les options sont étudiées, afin de minimiser les impacts sur les habitants de la route du Simplon. La Municipalité étudie la possibilité d'un parking pour résoudre le problème des places de parc et améliorer l'espace urbain.

Annonce que les travaux au chemin de Bochat sont terminés depuis le 26 septembre dernier. Tout le chemin a dû être refait, en raison de surprises liées notamment aux pavés. Toutefois, l'impact financier est mineur, car il est compensé en partie par le poste « imprévus » et par le fait que les tuyaux n'ont pas dû être changés.

Sur la route du Lac, il y a eu de nombreuses fuites et pannes électriques cet été. L'urgence de rénover ce tronçon se fait sentir. Une première mouture du projet a été présentée en Municipalité par notre ingénieur et paysagiste. L'idée de faire passer les vélos en provenance de Lutry par le village a été rejetée. Dès lors, l'ingénieur se penche sur un projet permettant de garder les deux pistes de vélo. Ce projet a été soumis en consultation aux deux commissions d'urbanisme-travail, d'où ont émané des idées très constructives. L'aspect paysagé sera un point important de ce projet. M. Weber finalise le projet et va commencer les appels d'offre et lancera le processus d'enquête auprès du canton. Le projet sera présenté au Conseil une fois finalisé.

Mme Martin

Présente des photos de l'école rénovée. L'annexe polyvalente est fonctionnelle aussi, une partie de l'UAPE y dinant, un enrichissement d'un bel endroit. Le 31 octobre à 18h, les familles principalement, seront conviées à l'inauguration de la salle polyvalente. Une fois tous les travaux terminés, une inauguration sera organisée, pour la rénovation de tous les bâtiments.

Invitation passée et à venir;

- Journée de l'écolier : quels partenariats autour de l'enfant ? Le mercredi 25 septembre de 12h à 17h15 au collège de la Concorde Chavannes-près-Renens.
- La gestion des consommations problématiques au sein du personnel communal le mercredi 30 octobre 2019 de 17h00 à 19h15, salle du conseil communal, le Château à Lutry.

Un nouveau banc a vu le jour à la campagne Marcel.

Le drapeau des JO 2020 flotte à côté du tennis.

M. Spring

L'école et la garderie ont retrouvé leurs locaux habituels. La rénovation du bâtiment administratif est en cours. Les bureaux ont été déplacés dans la grande salle, en réutilisant l'aménagement fait pour l'école.

La motion sur la TEC est en cours de traitement, un préavis sera soumis lors du prochain Conseil Communal. Cette taxe a été refusée par le CC de Pully. Seul Belmont, parmi les communes avoisinantes, applique une telle taxe. La difficulté principale consiste à déterminer ce que l'on a investi jusqu'à ce jour dans un domaine donné, pour pouvoir l'extrapoler à une augmentation de la population.

Une séance d'information sur le PGA aura lieu le 30 octobre, tous les documents sont prêts pour une mise à l'enquête publique, qui est prévue pour le mois de novembre. Il va de soi que la décision sur la TEC sera attendue avant de mettre en application le PGA, avec le risque que les exigences du canton changent encore une fois dans l'intervalle.

L'appartement de l'ancien collège du Simplon 9, occupé par la garderie durant les travaux, a été reloué à une famille.

M. Fontannaz

Remercie M. Guillaume Matteo, notre bannerai, qui a assumé avec brio son rôle pour la totalité des représentations de la Fête de Vignerons. Notre vigneron tâcheron Daniel Buhlmann a été médaillé de bronze. Tous deux sont félicités.

La DGE a transmis un document de référence traitant de la nouvelle conception cantonale de l'énergie.

La Municipalité a revu et précisé sa directive concernant les subventions accordées lors d'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Dorénavant, et via le fonds pour énergie et le développement durable, la commune subventionne 20% du prix d'achat d'un VAE, au maximum CHF 600.-. Subvention non attribuée pour l'achat :

- D'un vélo dont l'assistance va au-delà de 25km/h

- Sur internet
- De VAE d'occasion

L'achat d'une batterie est également subventionné.

12.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Viand

Donne lecture du compte rendu de la commission d'urbanisme, à la demande de la présidente Mme Enz, absente ce soir.

La Commission d'urbanisme a été convoquée à deux reprises au mois de septembre.

La séance du 2 septembre a eu comme objet une discussion générale sur les aménagements extérieurs et sur l'élaboration d'une charte à ce propos.

La séance du 23 septembre portait sur le réaménagement de la route du Lac pour lequel nous avons déjà eu une présentation précédemment. Pour rappel, le concept proposé comprend notamment la plantation d'arbres le long de la route du Lac, sur son versant Nord. Pour créer une piste cyclable dans les deux directions, ce qui est fortement recommandé par le Voyer, il sera nécessaire d'amputer de quelques centimètres la surface du terrain de foot, sans pour autant le condamner. Toutefois, pendant les travaux, le terrain de foot sera utilisé comme surface de chantier. Le pressoir sera maintenu.

Une négociation devra être entamée avec les propriétaires de la parcelle Bordinette 15 (parcelle n° 3). Le réaménagement impliquant le retrait de places de parc existantes. Cette négociation s'annonce intéressante dans la mesure où ces places de parc empiètent sur le domaine public communal.

M. Hofmann

Remercie M. Spring pour les étapes prévues pour le traitement de la TEC et l'entrée en force du PGA.

Se pose des questions sur la sécurité du Storebox.

M. Kehtari

Relève que le nouveau système sera un lien créé pour chaque nouvelle séance, et après 30 jours, le lien n'existera plus.

M. Frigerio

Revient sur ses dernières questions posées à la Municipalité, et lui demande de répondre au plus tard pour le prochain CC.

Vallon de la Paudèze ;

Cheminements piétonniers « ... permettant l'accès par les escaliers à une place de jeux de 250 m... ».

Amendement accepté : « créer simultanément une liaison piétonne vers les équipements d'utilité publique localisée sur la partie comblée du vallon de la Paudèze... ».

2016 : Opposition levées par la Municipalité :

Incertitude concernant la zone verte : - les zones vertes prévues dans le plan de quartier sont scrupuleusement respectées. Elles n'apparaissent pas sur les plans car il n'y a pas de modification demandée et ne sont l'objet de l'enquête en cours.

Questions du 1^{er} octobre 2018

1. Pourquoi le plan de quartier n'est toujours pas respecté ?
2. Quelles sont les mesures envisagées afin de mettre en conformité les aménagements extérieurs avec les décisions prises par le CC ?
3. Dans quel délai et à la charge de qui ?

Questions du 24 juin 2019

1. Absence de liaison piétonne : pourquoi ?
2. Absence de place de jeux (délégué BPA) : pourquoi ?
3. Délai de mise en conformité ?

Relations financières TL – Commune de Paudex

CC du 6 mai 2019

Les TL sont une SA essentiellement entre les mains des communes et du canton, avec quelques privés comme la BCV. Il y a un conseil d'administration. Notre syndic en fait partie depuis des années.

La question osée concernait la relation financière TL – Paudex : les charges pour notre commune, les actions et les rémunérations éventuelles des membres du CA.

CC du 24 juin 2019

Pas de réponse

Questions ouvertes à ce jour

1. Quel est le bilan comptable Paudex-TL de ces dernières années ?
2. Les actions en main communales rapportent-elles de l'argent aux contribuables ?
3. Les éventuelles rémunérations du CA sont-elles reversées dans la caisse communale de Paudex ?
4. Le cas échéant, quels sont les montants en jeu et à quelles fins ont-ils été utilisés ces dernières années ?

Poids lourds sur la route de la Bernadaz

En date du 1^{er} octobre 2018, la demande d'une pose d'une bavette en haut de la route de la Bernadaz a été formulée.

La même question, avec un autre style de bavette, a été reformulée en date du 24 juin 2019.

A ce jour, la situation est toujours la même. Demande à la Municipalité de prendre enfin la mesure de ce problème et d'y répondre pour le prochain CC:

-
- M. Kehtari** D'après les statuts des TL, toutes les communes sont actionnaires. Les actions ne sont pas rémunérées.
- M. Spring** Revient sur les questions du Vallon de la Paudèze. Des réponses aux questions avaient été données, toutefois il relève que M. Frigerio était absent à ce conseil. Dès lors, il reviendra auprès de M. Frigerio, avec le PV de l'époque.
- M. Fontannaz** Remarque que le problème des cars n'est pas abandonné, et que des solutions sont en cours d'analyse.
- M. Kehatri** Précise que la commune verse CHF 400'000 par année, aux TL.
- M. Witschi** Constate qu'une habitante de Paudex et épouse d'un conseiller Mme de Landerset, a demandé la location de la nouvelle salle pour le 31 décembre. La réponse a été négative car il n'y a pas de location durant les fêtes. Il s'interroge fortement sur ce refus et regrette que cette réunion ne puisse se faire, l'occasion pour des familles de se retrouver.
- M. Spring** Explique que le fait de louer les salles durant les fêtes implique la présence de l'intendant avant et après la location. Dès lors, celui-ci n'est pas tenu d'être présent durant les fêtes. Toutefois, ce sujet pourra être discuté, dès le moment où il y a eu un changement d'intendant.
- M. Frigerio** Réagit aux différentes réponses et estime que les réponses sont justes des énormités.
- La présidente** Remercie les commissions et tout le Conseil pour sa présence.
- M. Kehtari** Remercie tous les conseillers pour leur travail et les invite à passer à côté pour un apéritif de fin de séance.

La séance est levée à 22h35

Prochaine séance le lundi 18 novembre à 19h00 à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

La Présidente

La Secrétaire

Céline Dillner-Reichen

Caroline Genovese